



## BUREAU

REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2023

### Procès-Verbal N° 603

**Présents** : MM. BOULORD JM, GIROUD-GARAMPON H, CICERON F, MALLET M, MONTMAYEUR M, SOZET JL, TRUWANT T, VACHETTA M

Lors d'une réunion de bureau en octobre nous avons pris la décision, en accord avec le président de la CDA, que ne soient pas désignés sur les phases finales de coupe à compter des 1/8èmes de finale les arbitres qui se sont mis en indisponibilité du 15/10/22 au 31/01/23 afin de faire modifier la décision du comité directeur de faire arbitrer la D1 sans assistant.

Cette décision n'est pas parue sur un PV et n'est donc pas applicable.

Le bureau, réuni en ce jour, a donc demandé aux désignateurs de ne désigner sur les ½ finales et finales que des personnes qui ont eu **tout au long de la saison un comportement exemplaire.**